

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 23 MAI 2019



Le vingt-trois mai deux mille dix-neuf, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers, Valor3e, légalement convoqués le quinze mai deux mille dix-neuf, se sont réunis au siège du syndicat, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET (Président), Cédric VAN VOOREN (Vice-Président), Jacques RETHORE (Vice-Président), Gérard ESNAULT (Vice-Président et ayant le pouvoir de Danielle ALLAIN), Joël BARAUD (Membre du Bureau) et Denis SOURICE (Membre du Bureau), Mesdames Annick JEANNETEAU (Membre du Bureau), Christine DECAENS et Danièle GADAIS, Messieurs Philippe BRETAUDEAU, Claude HERVE (représentant Vivianne HERMON), Jacques LUCAS (ayant le pouvoir de Jean TEURNIER), Paul CORBET, Christian BERNARD, Jean-François BAZIN (ayant le pouvoir de Marie-Christine GALY), Pierre MARY (représentant Pierre MALINGE) et Jean-René FONTENEAU.

Etaient excusés : Messieurs Jean TEURNIER (ayant donné pouvoir à Jacques LUCAS) et Pierre MALINGE (représenté par Pierre MARY), Mesdames Marie-Christine GALY (ayant donné pouvoir à Jean-François BAZIN), Danielle ALLAIN (ayant donnée pouvoir à Gérard ESNAULT) et Vivianne HERMON (représentée par Claude HERVE).

Etaient absents : Monsieur Fabien DUVEAU

Monsieur Jacques RETHORE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum (17 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 7 février 2019 est soumis à approbation.

Vu le procès-verbal de la séance du 7 février 2019.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité (20 voix pour), d'approuver celui-ci.

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente du 7 février 2019, le Président a pris les trois décisions suivantes au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2019/02 portant acceptation du devis complémentaire fait par la Société CHARIER (Agence Lahaye) selon les prix unitaires définis dans l'offre de prix pour un montant total estimé à 7 752,00 € HT ;
- Décision n°2019/03 portant choix des entreprises retenues pour le marché public de travaux de réaménagement de l'ISDND de Bourgneuf-en-Mauges, à savoir :
 - o La Société CHARIER TP (Agence Lahaye) pour le lot n°1 pour un montant total estimé à 92 059,34 € HT
 - o La Société BHD ENVIRONNEMENT pour le lot n°2 selon les prix unitaires définis dans l'offre de prix pour un montant total estimé de 156 544,65 € HT

Monsieur le Président explique que les offres sont légèrement inférieures aux estimations faites par le bureau d'études et que les entreprises retenues connaissent déjà le site pour y être intervenues précédemment. Monsieur le Président précise également que ce seront les derniers travaux sur le centre d'enfouissement puisqu'il est fermé depuis le 30 novembre 2018.

- Décision n°2019/04 portant acceptation de l'offre de la Société BRANGEON RECYCLAGE pour la prestation de transfert sur l'Est du territoire de Valor3e selon les prix unitaires suivants :
 - o 13,50 € HT la tonne transférée de déchets ménagers résiduels
 - o 37,50 € HT la tonne transférée de déchets ménagers recyclables

Monsieur le Président explique que l'offre est en augmentation de plus de 30% par rapport à l'actuel marché pour les ordures ménagères résiduelles. Ceci démontre la nécessité de maîtriser ce type d'équipement.

Lors de la séance du 7 février dernier, le Comité Syndical a délibéré sur les points suivants :

- Délibération n°6 concernant la modification de la convention de groupement pour le tri des déchets recyclables
- Délibération n°7 concernant la mise en place d'un avenant aux marchés de tri pour intégrer la modification du groupement de commandes

Par courrier reçu le 25 mars, les services préfectoraux demandent le retrait de ces deux délibérations.

Considérant la nécessité de donner une suite favorable à cette demande.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Président redonne les éléments de contexte et l'historique de cette affaire. Il termine ses explications en indiquant qu'il ne souhaite pas que Valor3e se lance dans une procédure judiciaire alors qu'il n'est pas impacté par ce revirement.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **de retirer les délibérations n°6 et 7 du Comité Syndical du 7 février 2019.**

Le rapport d'activités retrace les principales actions menées par le syndicat durant l'année précédente. Sa communication est obligatoire selon l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport est également accompagné du Compte Administratif de l'établissement afin de présenter les données financières.

Il permet ainsi à chaque collectivité membre du syndicat de prendre connaissance des faits marquants qui se sont déroulés pendant l'année précédente. Ce rapport est mis à disposition du grand public.

Monsieur le Président précise qu'il est adressé à environ 250 personnes (maires, élus locaux, collectivités partenaires, prestataires, ...)

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **de prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2018.**

Le compte de gestion du Trésorier Principal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2018 présentés par Monsieur le Trésorier Principal du Syndicat sont identiques à ceux du Compte Administratif 2018 présentés ci-après.

Le résultat pour l'année 2018 se décompose comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 995 894,31 €
- un excédent d'investissement de 483 444,02 €

Année 2018	Recettes	Dépenses	Excédent (+) ou déficit (-)
Fonctionnement	8 221 347,08 €	7 225 452,77 €	(+) 995 894,31 €
Investissement	2 034 614,58 €	1 551 170,56 €	(+) 483 444,02 €

Le résultat cumulé peut donc ainsi se présenter :

	Intégration des résultats de clôture du syndicat pour l'année 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat consolidé de clôture 2018
Fonctionnement	(+) 1 922 704,26 €	1 533 183,47 €	(+) 995 894,31 €	(+) 1 385 415,10 €
Investissement	(-) 1 533 183,47 €	0,00 €	(+) 483 444,02 €	(-) 1 049 739,45 €
TOTAL	(+) 389 520,79 €	1 533 183,47 €	(+) 1 479 338,33 €	(+) 335 675,65 €

Monsieur le Président se félicite, même si le résultat financier est en baisse, de maintenir une capacité de financement pour Valor3e.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **d'approuver le compte de gestion pour l'année 2018 présenté par Monsieur le Trésorier.**

Le compte administratif du budget retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours d'un exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture, son approbation constitue l'arrêté des comptes.

Il appartient, en vertu de l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'organe délibérant de se prononcer, annuellement, sur les comptes qui lui sont présentés.

Les comptes présentés par Monsieur le Président font apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 995 894,31 €
- un excédent d'investissement de 483 444,02 €

La balance générale du Compte Administratif est la suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Fonctionnement	7 225 452,77 €		8 221 347,08 €
011 - Charges à caractère général	6 475 851,44 €	013 – Atténuation de charges	1 902,00 €
012 – Charges de personnel	177 014,95 €	70 – Produits des services	8 217 461,23 €
65 - Autres charges de gestion courante	42 310,88 €	73 - Impôts et taxes	0,00 €
66 - Charges financières	317 403,39 €	74 – Dotations, subventions et participations	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	275,00 €
68 - Dotations aux provisions	40 000,00 €	77 – Produits exceptionnels	1 708,85 €
042 - Dotations aux amortissements	172 872,11 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Investissement	1 551 170,56 €		2 034 614,58 €
16 - Remboursement du capital des emprunts	1 120 617,66 €	10 - Dotations, fonds et réserves	1 533 183,47 €
27 - Acquisitions parts sociales UniTri	335 028 €	13 - Subvention	18 660,00 €
Opérations d'équipements :		16 - Emprunts en euros	300 000,00 €
101 – TMB Bourgneuf en Mauges	24 219,00 €	21 - Immobilisation corporelles	9 899,00 €
104 - Centre de transfert	8 507,80 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	172 872,11 €
105 – Siège Valor3e	9 899,00 €		
106 - Centre de tri SLDA	52 899,10 €		

Au titre de l'exécution budgétaire pour l'année 2018, les faits marquants sont les suivants :

Charges financières et dettes :

Les deux tableaux ci-dessous présentent les dettes de Valor3e en matière de traitement des déchets ménagers et de tri des déchets recyclables. Ils font apparaître les importants efforts faits par Valor3e pour alléger sa dette en 2017. A partir de cette situation, l'année 2018 a été une année d'exécution sans évènement particulier si ce n'est le réaménagement d'un emprunt et la contraction d'un emprunt pour acheter les parts sociales de la SPL UniTri.

L'emprunt réaménagé est un emprunt dont l'échéancier a été basculé d'annuel vers trimestriel pour rembourser plus rapidement le capital restant dû et ainsi faire baisser les frais de cet emprunt.

En matière de traitement des déchets ménagers résiduels :

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 31/12/2017	CRD au 31/12/2018
2009	Caisse d'Epargne	Variable : euribor 3m + 0,69% de marge	10 ans	700 000 €	131 153,62 €	56 681,86 €
2010	CACIB	Fixe : 3,28%	20 ans	9 000 000 €	6 491 894,53 €	6 084 450,10 €
2011	ARKEA	Variable : euribor 3m + 0,90% de marge	20 ans	2 500 000 €	1 815 967,25 €	1 700 847,66 €
Stock de dettes de Valor3e pour les déchets ménagers résiduels :					8 439 015,40 €	7 841 979,62 €

Sur l'année 2018, le taux euribor 3 mois a été tout le temps en dessous de - 0,3 %.

En matière de traitement des déchets ménagers recyclables :

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 31/12/2017	CRD au 31/12/2018
2013	Caisse d'Epargne	Fixe : 3,28%	10 ans	3 000 000 €	1 795 137,87 €	1 271 555,99 €
2018	Crédit Mutuel	Fixe : 0,93%	10 ans	300 000 €	0 €	300 000 €
Stock de dettes de Valor3e pour les déchets ménagers recyclables :					1 795 137,87 €	1 571 555,99 €

Sur l'année 2018, le taux euribor 3 mois a été tout le temps en dessous de - 0,3 %.

Malgré un nouvel emprunt conclu avec le Crédit Mutuel, Valor3e a poursuivi son désendettement en 2018.

Monsieur le Président rappelle que depuis 3 années Valor3e a consacré des sommes importantes pour rembourser sa dette afin de diminuer son encours total et être ainsi plus rapidement en mesure de réinvestir sur de nouveaux projets si besoin. Ce choix a conduit à une détérioration des résultats comptables (baisse progressive du résultat annuel) mais cela a été fait sous contrôle sans mettre en danger la structure et son financement sur le long terme.

Fonctionnement :

En 2018 aucun évènement particulier ne marque le budget de Valor3e.

Depuis le début 2017, le budget de Valor3e sert à financer le traitement des déchets ménagers résiduels mais également le traitement des déchets recyclables.

Pour remplir ces deux missions, Valor3e utilise la même recette. A savoir la combinaison d'équipements publics dont la gestion est confiée à des prestataires privés et des marchés publics de traitement passés avec des entreprises.

En matière de traitement des déchets ménagers résiduels, c'est ainsi une dizaine de marchés publics qui sont actifs pour traiter les 40 000 tonnes de déchets. Cela représente une dépense de fonctionnement de 3 960 463,75 €, soit 12 € par habitant. En 2018, la principale actualité a été la fermeture au 30 novembre de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges. A partir du 1^{er} décembre de cette année-là, les refus de l'usine de tri-compostage sont acheminés au sein de l'équipement de BOUYER LEROUX sur la commune de la Séguinière.

En matière de tri des déchets recyclables, Valor3e dispose de deux marchés publics. Cela représente une dépense de fonctionnement de 2 344 080,91 €, soit 7 € par habitant.

Pour anticiper le fonctionnement de la SPL UniTri et assurer une solution de tri pour les collectivités du nord Deux-Sèvres, l'année 2018 a été marquée par la préparation d'un nouveau marché de tri regroupant les tonnages de Valor3e, l'Agglo2B, les communautés de communes du Thouarsais, de Parthenay-Gâtine et de l'Airvaudais Val du Thouet. L'exécution comptable de ce marché a commencé au 1^{er} janvier 2019.

Les autres dépenses du syndicat sont les charges liées au fonctionnement de la structure (charges à caractère général, frais de personnel, indemnités des élus, les amortissements des biens, les écritures d'ordre budgétaires et comptables, ...). Cela est très faible comparativement aux deux autres postes de dépenses. Comme en 2017, cela représente 486 000 € en 2018 sur un total des dépenses de fonctionnement de 8 221 347,08 € soit moins de 6% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente.

Depuis 2017 et la compétence en matière de tri des déchets recyclables, Valor3e a rénové en profondeur son mécanisme des participations. Depuis 2017, Valor3e dispose de plusieurs tarifs en fonction, entre autres, des déchets à traiter.

Il existe un prix pour :

- le traitement des déchets ménagers résiduels,
- le tri des déchets d'emballages sur le site de Saint-Laurent-des-Autels,
- le tri des déchets recyclables pour la CA Agglomération du Choletais qui dispose d'un flux en mélange,
- le traitement des refus de tri.

En 2018, ces tarifs étaient de :

- 120 € HT la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles facturée aux collectivités adhérentes,
- 225 € HT la tonne de déchets d'emballages issus des collectes sélectives,
- 177 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives pour le territoire de la CA Agglomération du Choletais,
- 100 € HT la tonne de refus de tri.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit bien des tarifs 2018 et que la redéfinition des périmètres couverts par chaque prix rend les comparaisons difficiles avec 2019.

Au global, les recettes issues des participations représentent la presque totalité des recettes de Valor3e. Les autres ressources ne représentent au global que la somme de 29 914,43 € sur 8 221 347,08 €.

Les autres ressources de Valor3e sont la revente des matériaux issus de l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges, l'usage du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels pour des tonnages extérieurs à Valor3e.

Les dépenses d'investissement :

En 2018, les investissements réalisés par Valor3e se sont élevés à près de 430 000 €. Cette somme se concrétise par de nombreuses opérations d'équipement, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- le renouvellement d'un bassin de rétention étanche sur le site de Bourgneuf-en-Mauges pour un montant de 7 589 €,
- l'acquisition des parts sociales de la SPL UniTri pour un montant de 335 028 €,
- la fourniture et l'installation, au titre du gros entretien-renouvellement, d'éléments métalliques pour empêcher les envols sur le site de Saint-Germain-sur-Moine pour un montant de 8 507,80 €,

- le démarrage de la mission d'AMO pour la fermeture de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges pour un montant de 16 630 €,
- l'installation d'un bâtiment modulaire à Saint-Laurent-des-Autels pour un montant de 31 000 €,
- le renouvellement des voiries du site de Saint-Laurent-des-Autels pour un montant de 17 000 €.

Après avoir donné quelques explications, Monsieur le Président passe la parole à Cédric VAN VOOREN son Premier Vice-Président pour qu'il puisse faire voter le Compte Administratif qu'il vient de présenter. Durant le vote, il quitte la salle du Conseil.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (19 voix pour), décident :

- **d'approuver le compte administratif pour l'année 2018 présenté par Monsieur le Président**

7 | FINANCES | AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Les comptes de gestion et administratif pour l'année 2018 viennent d'être soumis au vote de l'assemblée délibérante. A la suite de ces votes, on constate les résultats cumulés suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisé cumulé + 1 385 415,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisé cumulé - 1 049 739,45 €

Les excédents de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2018 permettent de couvrir les déficits cumulés au 31 décembre 2018 de la section d'investissement.

En termes d'écritures comptables, il faut donc affecter :

- au compte budgétaire R 001 la somme de 1 049 739,45 € pour constater le déficit d'investissement cumulé
- au compte budgétaire D 1068 une somme au moins équivalente pour couvrir ce déficit d'investissement cumulé.

Après la couverture du déficit d'investissement, il reste 335 675,65 € à affecter. Lors du vote de la Décision Modificative n°1 du budget 2019, une affectation sera proposée.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **d'approuver l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.**

Suite au vote du Budget Primitif 2018, il est nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires.

Ces modifications ont pour objet de prendre en compte l'affectation des résultats 2018 précédemment votée et prévoir l'usage des crédits restant à affecter.

Il est donc possible de passer les écritures comptables suivantes :

Section	Sens	Imputation	Libellé	Montant
Fonct.	Recette	002	Excédent de fonctionnement	185 675,65 €
Fonct.	Dépense	611	Contrats de prestations de service	185 675,65 €
Invest.	Recette	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 199 739,45 €
Invest.	Recette	1641	Emprunt en euros	20 260,55 €
Invest.	Dépense	001	Déficit d'investissement capitalisé	1 049 739,45 €
Invest.	Dépense	2138 - Op 104	Autres constructions	9 722,50 €
Invest.	Dépense	2158 - Op 104	Autres installations, matériel & outillage techniques	21 025,62 €
Invest.	Dépense	2158 - Op 101	Autres installations, matériel & outillage techniques	16 359,20 €
Invest.	Dépense	2128 - Op 101	Autres agencements & aménagements de terrain	123 153,23 €

Après la couverture du déficit d'investissement, il reste 335 675,65 € à affecter.

Il est proposé de mettre la somme de 150 000 euros en section d'investissement pour financer une partie des travaux de réaménagement de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges.

Le solde du reste à affecter (185 675,65 €) est laissé en section de fonctionnement pour servir de réserve de précaution, mobilisable le cas échéant. De cette manière, en cas d'imprévu, il n'est pas fait appel aux collectivités adhérentes.

A l'occasion de cette décision modificative, il est nécessaire de prévoir l'inscription des restes-à-réaliser des dépenses d'investissement pour la somme totale de 40 107,32 €.

Monsieur le Président explique que les restes à réaliser sont les montants de 9 722,50 €, 21 025,62 € et 16 359,20 €. Il s'agit de dépenses payés par le Trésorier pour les rattacher à l'exercice comptable précédent mais qui nécessitent l'ouverture de crédits sur l'exercice suivant pour assurer leur constatation comptable.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **d'approuver la modification des inscriptions budgétaires comme indiquées ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 15h20.



Le Président,
Jacky BOURGET

Le Secrétaire de Séance,
Jacques RETHORE

<p>Danielle ALLAIN</p> 	<p>Joël BARAUD</p> 	<p>Jean-François BAZIN</p> 
<p>Christian BERNARD</p> 	<p>Philippe BRETAUDEAU</p>	<p>Paul CORBET</p>
<p>Christine DECAENS</p> 	<p>Fabien DUVEAU</p>	<p>Gérard ESNAULT</p> 
<p>Jean-René FONTENEAU</p> 	<p>Danièle GADAIS</p>	<p>Marie-Christine GALY</p>
<p>Viviane HERMON représentée par Claude HERME</p> 	<p>Annick JEANNETEAU</p> 	<p>Jacques LUCAS</p> 
<p>Pierre MALINGE représenté par Pierre DARY</p> 	<p>Denis SOURICE</p> 	<p>Jean TEURNIER</p> 
<p>Cédric VAN VOOREN</p> 		